

INTERTEC FORMA

Adresse : 32 RUE DE PARIS, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Siret : 94168195900016 - Siren : 941681959

Email : intertecforma@gmail.com - Téléphone : 07 69 19 40 75



Droits et devoirs de l'apprenti

Les droits

L'apprenti bénéficie des mêmes conditions de travail et de protection sociale que les autres salariés.

- **Temps de travail** : les heures passées en cours sont considérées comme du temps de travail et comptent parmi les 35 ou 39 heures hebdomadaires à réaliser.
- **Rémunération** : chaque mois, l'entreprise fournit une fiche de paie. Le montant est fixé en fonction de l'âge, de la durée du contrat et du diplôme préparé. Le taux varie entre 27 % et 100 % du SMIC selon l'expérience. L'apprenti est un salarié à part entière, et non un stagiaire.
- **Prise en charge des frais** : l'employeur prend en charge 50 % des frais de déplacement en transport en commun. Pour les frais liés à un véhicule personnel, la prise en charge dépend des entreprises. Si les salariés bénéficient de chèques-repas ou d'un accès à la cantine, l'apprenti y a également droit.
- **Frais de formation** : les coûts de la formation ne peuvent en aucun cas être supportés par l'apprenti.
- **Congés** : comme tout salarié, l'apprenti a droit à des congés payés (2,5 jours ouvrables par mois travaillé entre le 1er juin et le 31 mai). Il peut également demander 5 jours supplémentaires pour la préparation de son diplôme. En cas d'événement familial, des congés spécifiques sont prévus par la loi ou par la convention collective applicable.
- **Protection sociale** : l'apprenti est couvert pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. L'employeur doit également proposer une mutuelle.

INTERTEC FORMA

Adresse : 32 RUE DE PARIS, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Siret : 94168195900016 - Siren : 941681959

Email : intertecforma@gmail.com - Téléphone : 07 69 19 40 75

Numéro de déclaration d'activité : 11922891492

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Document mis à jour : le 21/03/2025

INTERTEC FORMA

Adresse : 32 RUE DE PARIS, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Siret : 94168195900016 - Siren : 941681959

Email : intertecforma@gmail.com - Téléphone : 07 69 19 40 75



- **Retraite** : les années de formation en apprentissage sont prises en compte comme années pleines pour la retraite.
- **Litiges** : l'apprenti dispose d'une période d'essai de 45 jours (jours en entreprise uniquement). En cas de litige ou de rupture de contrat, il peut être accompagné par un médiateur de l'apprentissage ou solliciter son CFA.

Les devoirs

- **Respect des règles** : l'apprenti doit respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du centre de formation, notamment les règles de vie collective, d'hygiène et de sécurité (y compris le port des équipements de protection individuelle).
- **Attitude professionnelle** : il est essentiel de respecter les horaires de travail et de prévenir en cas de retard ou d'absence. Toute absence doit être justifiée et, en cas de maladie, un certificat médical doit être adressé dans les 48 heures.
- **Travail et formation** : l'apprenti doit suivre avec sérieux les enseignements, accomplir les missions confiées en entreprise et se présenter aux examens et certifications nécessaires à l'obtention du diplôme. Son implication active et son assiduité sont essentielles.
- **Suivi administratif** : l'apprenti doit informer son employeur et son centre de formation de tout changement de situation personnelle ou difficulté susceptible d'affecter le déroulement de la formation.

INTERTEC FORMA

Adresse : 32 RUE DE PARIS, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Siret : 94168195900016 - Siren : 941681959

Email : intertecforma@gmail.com - Téléphone : 07 69 19 40 75

Numéro de déclaration d'activité : 11922891492

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Document mis à jour : le 21/03/2025